

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 29 mars 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. BOSSET, Maire.

Étaient présents :

M. Bernard BOSSET, Maire
Mme Marie-Bernadette DULAU
M. Jean-François BELGODERE
M. Joël CROS
Mme Danielle BARREYRE
M. Jean-Bernard BONNAC
M. Jean-Luc LANOELLE
Mme Isabelle POINTIS
M. Jean-Pierre TECHENE
M. Patrick DUFAU
M. Sébastien LATASTE
Mme Mélanie MERCADE
Mme Rose-Hélène DARROMAN
M. Jacques DELLION
M. Dominique LAMBERT
Mme Hélène FOURNIER
M. Yannick LOTODÉ
Mme Françoise LE BATARD
M. Patrice KADIONIK

Étaient excusés :

M. Philippe LUCBERT
Mme Martine NAZARIAN (Procuration à M. Cros)
Mme Carole DEVELAY (Procuration à Mme Barreyre)
Mme Valérie ESQUERRE (Procuration à Mme Mercade)
M. Michel FAVRE-BERTIN (Procuration à M. Bosset)
Mme Sophie METTE (Procuration à Mme Le Batard)
Mme Sylvie BADETS (Procuration à Mme Fournier)

Était absente :

Mme Kathya GAILLARD

Secrétaire de Séance :

Mme Danielle Barreyre

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 29 MARS 2016

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses de M. Philippe Lucbert, Mme Martine Nazarian qui a donné procuration à M. Joël Cros, Mme Carole Develay à Mme Danielle Barreyre, Mme Valérie Esquerre à Mme Mélanie Mercade, M. Michel Favre-Bertin à lui-même, Mme Sophie Mette à Mme Françoise Le Batard et Mme Sylvie Badets à Mme Hélène Fournier.

Monsieur le Maire indique qu'il a convoqué le Conseil Municipal pour **débattre des orientations budgétaires 2016**, conformément aux obligations de la réglementation renforcée par les dispositions de la loi NOTRe du 07 août 2015.

Mme Françoise Le Batard souhaite prendre la parole. Elle demande à Monsieur le Maire de reporter le débat car les dernières informations n'ont été fournies que dans la matinée.

Monsieur le Maire répond que les dernières informations portaient sur des modifications d'un tableau et qu'il n'y a pas lieu de reporter ce débat. Cependant si le conseil municipal en est d'accord, celui-ci sera reporté. Monsieur le Maire demande de voter.

Sont **POUR** le report du débat : M. Dominique Lambert, Mme Hélène Fournier (Procuration de Mme Badets), M. Yannick Lotodé, Mme Françoise Le Batard (Procuration de Mme Mette).

S'est abstenu M. Kadionik.

Sont **CONTRE** le report du débat : M. Bernard Bosset (Procuration de M. Favre-Bertin), Mme Marie-Bernadette Dulau, M. J-François Belgodère, M. Joël Cros (procuration de Mme Nazarian), Mme Danielle Barreyre (procuration de Mme Develay), M. J-Bernard Bonnac, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis, M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Sébastien Lataste, Mme Mélanie Mercade (procuration de Mme Esquerre), Mme Rose-Hélène Darroman, M. Jacques Dellion.

En conséquence, Monsieur le Maire poursuit et indique qu'un rapport sur les orientations budgétaires de 2016 a été adressé aux conseillers municipaux dans les délais règlementaires. Il se propose de présenter ce rapport (joint en annexe) et par la suite, d'ouvrir le débat.

M. Patrice Kadionik apprécie la qualité du document mais regrette qu'il ait fallu attendre que la loi oblige les communes pour fournir ces documents.

Mme Françoise Le Batard adresse ses remerciements aux Services du Département qui ont contribué à l'analyse des informations sur la commune.

En fait, la 1^{ère} partie de ce rapport est un diagnostic concernant les années 2009 à 2015 de la commune et la seconde partie porte sur les orientations budgétaires, la gestion de la dette, l'état du personnel, le programme pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire ouvre donc le débat et rappelle qu'à chaque fois qu'il lui en a été fait la demande, tous les chiffres ont été fournis et précise qu'il n'y a jamais eu de secret. Chaque conseiller municipal peut y avoir accès. Ces chiffres sont publiés notamment sur le site de la Direction Générale des collectivités territoriales.

Mme Françoise Le Batard observe effectivement que ce rapport contient des informations intéressantes notamment sur les points de la fiscalité et indique que son groupe sera très vigilant sur les décisions que prendra le Maire sur la fiscalité.

M. Patrice Kadionik remarque que les chiffres sont en baisse et que le fonds de roulement l'est également et se pose des questions sur les rentrées d'argent et la hausse des taux de la fiscalité.

Au sujet de la fiscalité, Monsieur le Maire indique que la pression fiscale des trois taxes perçues par la commune est inférieure à la moyenne des communes de la même strate dans le département. En effet, pour BAZAS le taux de la TH est de 13,57, pour une commune de même strate en Gironde, il est en moyenne de 17,13 %.

Mme Françoise Le Batard affirme que l'impôt moyen des ménages à Bazas est supérieur à l'impôt moyen des ménages d'une commune de même strate dans le Département.

Monsieur le Maire conteste cette affirmation et déplore que de Mme Le Batard se laisse emporter par son objectif de critique systématique. Les documents font clairement apparaître que l'impôt moyen des ménages pour la commune est de 793 € alors que l'impôt moyen des ménages d'une commune de même strate en Gironde est de 1354 €.

En ce qui concerne l'état du personnel, il est indiqué que 15 agents sont âgés de plus de 55 ans. Dans les sept années à venir, il y aura donc de nombreux départs qui ne seront pas nécessairement remplacés.

M. Patrice Kadionik présume qu'à partir du moment où il y a réduction des dépenses, la commune réduira également les indemnités versées aux élus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour la commune. Il rappelle également que le nombre d'adjoints a été réduit en début de mandat, il est inférieur à ce que permet la réglementation et l'indemnité n'est pas au taux maximum. La réduction a donc déjà été opérée dès le début du mandat.

Arrivée de Mme Mélanie Mercade à 19h30. Arrivée de M. Dominique Lambert à 19h32.

Mme Françoise Le Batard demande que la commission du Personnel se réunisse de façon à pouvoir communiquer sur le bilan social.

Mme Françoise Le Batard remarque que le produit de la fiscalité est en augmentation et compense la baisse de la DGF.

Monsieur le Maire indique que la DGF baisse beaucoup trop. Si les recettes continuent à diminuer, ce sont les contribuables qui devront in fine compenser les pertes des recettes de l'Etat.

Ces arguments ne convainquent pas Mme Le Batard qui s'inquiète de la situation financière de la commune.

Monsieur le Maire indique que la situation n'est pas noire comme le décrit Mme Le Batard et revient sur l'encours de la dette qui a été considérablement réduit au cours du précédent mandat.

Mme Françoise Le Batard demande au maire s'il n'est pas possible de différer certains projets.

Monsieur le Maire répond que la Métropole Girondine a prouvé par ses réalisations qu'on pouvait avec succès mener de front de nombreux projets.

Mr Dominique Lambert intervient pour indiquer qu'il n'a pas le contenu des projets. Les éléments proposés à la dernière commission municipale des travaux, ne sont qu'une liste, et il ne retrouve pas les mêmes montants que les estimations faites en réunion de commission.

Mr Dominique Lambert indique par ailleurs que sur l'opération « Rempart », il est en attente du rapport sur la situation et aurait souhaité que soit mis en place comme Monsieur le Maire l'avait indiqué un diagnostic plus général sur l'état des remparts.

Monsieur le Maire répond que pour établir un tel diagnostic, il faut dégager des moyens et ce diagnostic pourrait être envisagé d'ici 4 ans.

Mr Dominique Lambert revient sur le travail collaboratif à mettre en place concernant l'accessibilité.

Il est répondu qu'une première réunion de la commission d'accessibilité s'est tenue. Le comité de pilotage travaille actuellement à la présentation de l'Agenda qui sera présenté à la prochaine commission d'accessibilité avant d'être approuvé par le Conseil Municipal dans les prochaines semaines.

Mr Dominique Lambert demande si le tableau remis à la commission communale des travaux concernant l'accessibilité, ne pouvait pas être envoyé à chaque conseiller municipal pour que chacun puisse apporter des observations en l'absence de compte-rendu de la réunion de la commission.

Mme Hélène Fournier indique que ce compte rendu de commission doit être établi et fourni en application de l'article 69 du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal.

Au sujet du pôle de l'image, Mr Dominique Lambert demande si le programme de travaux intègre des travaux au cinéma actuel.

Monsieur le Maire indique que l'exploitation du cinéma viendra bien évidemment conforter le projet du pôle de l'image, de l'écrit et du numérique.

Mr Dominique Lambert insiste sur la nécessité de réaliser des travaux pour le cinéma et peut-être d'envisager la création d'une deuxième salle.

Monsieur le Maire indique qu'une délégation de la Mairie a examiné sur place les travaux d'entretien et de sécurité à envisager et pour le moment, la création d'une deuxième salle n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Hélène Fournier indique que le dernier compte rendu du Conseil d'école de l'école élémentaire n'apparaît pas sur le site de la Ville malgré une demande de la directrice de l'école élémentaire.

Mme Françoise Le Batard indique que les délibérations du Conseil Municipal ne sont pas sur le site et c'est quand même un lieu d'informations.

Monsieur le Maire indique que ces affirmations seront vérifiées.

Mr Dominique Lambert rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention avec le SDEEG sur les économies d'énergie. Il demande si des travaux seront envisagés.

Monsieur le Maire prend acte de l'observation de M. Lambert.

Un plus large débat s'instaure sur les propositions financières dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire indique que ce programme pluriannuel est proposé mais que les chiffres indiqués dans ces colonnes ne sont pas intangibles.

Mr Patrice Kadionik quitte la séance à 21h.

Mme Françoise Le Batard revient sur le programme pluriannuel du budget annexe d'assainissement et demande si en 2017 la consolidation paraîtra également avec l'assainissement.

Monsieur le Maire indique que les informations sur l'assainissement 2017 seront également prises en compte.

Avant de clôturer le débat, Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations.

Mme Françoise Le Batard indique que son groupe « Bazas, une histoire à vivre », ne valide pas les nombreux investissements proposés par la majorité et qu'il n'est pas convaincu des diminutions de charges proposées par Monsieur le Maire. Elle indique également que les estimations proposées ne sont pas réalistes. Elle souhaite enfin que la commission du personnel se réunisse afin de le rassurer quant à l'objectif de réduction des charges.

Monsieur le Maire clôt le débat sur les orientations budgétaires 2016.

La séance est levée à 21h10.